

Conférence des maires du Jura bernois et du district de Bienne (CMJB)

OACOT
Münstergasse 2

3011 Berne

Par courriel : info.jgk@jgk.be.ch

Bévilard, le 1^{er} juin 2018

Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne ; « A quoi pourrait ressembler le canton de Berne ? » Prise de position de la CMJB

Mesdames, Messieurs,

Le Comité de la Conférence des Maires du Jura bernois et du district de Bienne a débattu de ce rapport lors de sa séance du 30 mai 2018, raison pour laquelle notre prise de position est envoyée, comme annoncée, avec quelques jours de retard. Nous vous prions de nous en excuser.

Globalement, nous sommes très sceptiques sur tous les éléments soumis à procédure de consultation et ne partageons pleinement qu'un seul constat du Conseil-exécutif, à savoir que « la vision d'un canton de Berne à 50 communes selon les termes du postulat Müller est complètement déraisonnable et irréaliste ».

S'agissant de la première partie des travaux et des modèles axés soit sur l'économie, l'espace et l'environnement ou la société et l'aspect fédéral, il est peut-être intellectuellement intéressant, mais peu convaincant. Nous constatons que ce ne sont pas ces trois dimensions qui seront déterminantes, mais le degré d'intensité de concentration qui sera choisi. La fourchette proposée, entre un minimum de 14 communes et un maximum de 104 communes pour l'ensemble du Canton, est à ce titre beaucoup trop restreinte et rend l'ensemble du travail peu crédible. Nous regrettons ainsi beaucoup l'absence de représentants de communes ou d'associations de communes au sein du groupe de suivi. Il n'est absolument pas normal d'exclure les communes des réflexions sur les fusions communales.

Conséquence logique de nos remarques précédentes, **nous rejetons l'idée d'un plan directeur des fusions**. Si l'idée de base « avoir des objectifs stratégiques en matière d'espace pour les fusions » semble intéressante, les documents très imparfaits présentés en consultation montrent qu'il ne pourra pas remplir ses fonctions de « fondement théorique » et « de nouvel instrument stratégique de pilotage ».

*Secrétariat : c/o région Jura-Bienne, Rte de Sorvilier 21, 2735 Bévilard
courriel : info@cmjb.ch ; tél. 032 4927130*

Nous renonçons à commenter dans le détail les représentations du modèle conceptuel, avec ses unités spatiales homogènes. Nous signalons cependant que pour le Jura bernois :

- les grandes unités homogènes sont réduites à trois, donc à terme trois communes pour le Jura bernois. Ce niveau de concentration est beaucoup trop élevé ; il correspond finalement à réduire le Jura bernois à deux grandes vallées et une unité « résiduelle » constituée de la Neuveville et du Plateau de Diesse. Pour notre part, nous pensons à une fourchette de cinq à sept grandes unités homogènes ;
- Les centres de niveau trois et quatre ne correspondent pas au plan directeur cantonal ;
- Les conséquences du départ de Moutier doivent être appréciées dans le cadre d'une planification stratégique ;
- Enfin, et surtout, les unités spatiales intermédiaires sont complètement farfelues et dénotent une méconnaissance complète de la réalité de notre territoire. Proposer par exemple une commune formée de Rebévelier, Petit-Val, Champoz et Court, relève du non-sens absolu. Idem pour le périmètre intermédiaire qui va de Tramelan à Orvin.

Pour conclure sur les options, nous rejetons complètement et sans nuance l'option « réorientation stratégique » qui n'est rien d'autre qu'une obligation de fusionner imposée aux communes.

S'agissant de l'option du développement modéré de la stratégie cantonale en matière de fusion, nous ne pouvons soutenir que le premier principe directeur, puisque les quatre autres découlent directement des documents soumis à consultation que nous désapprouvons sur le fond et sur la forme.

Pour conclure, nous relevons que les fusions réalisés avec succès ces dernières années dans le Jura bernois permettent de constater que malgré les incitations économiques d'une fusion, il est nécessaire de mettre en place une plateforme ou un suivi plus appuyé de la part de certaines instances cantonales (ex. : OACOT, Préfecture) afin d'en faciliter leur mise en œuvre opérationnelle.

En vous remercions de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CONFÉRENCE DES MAIRES DU JURA BERNOIS ET DU DISTRICT DE BIENNE

Le Président



R. Matti

Le secrétaire



A. Rothenbühler